

L'évaluation à l'éducation préscolaire... Quelques informations pour mieux la comprendre



Chers parents,

Nous vous invitons à lire le présent document pour bien comprendre en quoi consiste l'évaluation à l'éducation préscolaire.

Qu'est-ce qui sera évalué?

Tout au long de l'année, l'enseignante accompagnera votre enfant dans le développement de six compétences :

- Se développer sur le plan sensoriel et moteur
- Développer sa personnalité
- Entrer en relation avec les autres
- Communiquer
- Se familiariser avec son environnement
- Mener à terme des projets et des activités

Ce sont ces compétences qui feront l'objet de l'évaluation.

Pourquoi évaluer?

L'enseignante de votre enfant évaluera ces six compétences pour deux raisons principales :

- suivre ses forces et ses progrès;
- cibler ses défis afin de mieux l'accompagner.



Comment se fera l'évaluation?

Il appartient à l'enseignante de choisir les modalités d'évaluation les mieux adaptées pour constater où en est rendu votre enfant dans le développement de ses compétences.

Voici quelques-unes des possibilités : l'observer en action, le questionner, analyser ses productions...

Pour consigner ces informations, l'enseignante pourra se servir d'un cahier de notes, de grilles d'évaluation, de photographies, d'enregistrements audio et vidéo, d'un portfolio et même... de sa mémoire!

C'est à partir de ces traces que l'enseignante constatera les forces et les progrès de votre enfant, ou ses défis.



Où et quand évaluer?

L'enseignante évaluera les compétences de votre enfant... partout où elles pourront se manifester! Pendant les jeux libres, les ateliers, les activités dirigées, dans le coin-lecture, dans le vestiaire, dans la cour d'école, etc.



Pour vous informer de ce qui se passe en classe

L'enseignante vous transmettra quatre communications officielles en cours d'année : une première communication écrite et trois bulletins scolaires. Ceux-ci se veulent un portrait de votre enfant à un moment précis de son développement.

Vous serez également invités à une rencontre parents-enseignante où vous pourrez, entre autres, discuter de l'évaluation.

Au choix de l'enseignante, d'autres moyens de communication pourront s'ajouter : les productions de l'enfant envoyées à la maison, un cahier de communication, le portfolio, les appels téléphoniques, les courriels, etc.



Date de remise de la première communication sur l'adaptation de votre enfant au préscolaire : au plus tard le 15 octobre

Date de remise des trois bulletins :

Bulletin 1	Bulletin 2	Bulletin 3
au plus tard le 20 novembre	au plus tard le 15 mars	au plus tard le 10 juillet

Le contenu des bulletins

Les jugements portés sur le développement des compétences de votre enfant seront exprimés par des cotes (A, B, C, D). L'enseignante pourra y ajouter des commentaires pour préciser ses jugements.

Voici les légendes qui seront employées à cet effet :

Cote	Bulletins 1 et 2	Bulletin 3
A	L'élève se développe très bien.	L'élève dépasse les attentes du programme.
B	L'élève se développe adéquatement.	L'élève répond aux attentes du programme.
C	L'élève se développe avec certaines difficultés.	L'élève répond partiellement aux attentes du programme.
D	L'élève éprouve des difficultés importantes.	L'élève ne répond pas aux attentes du programme.

Il est à noter que la cote **B** est donnée à l'enfant qui progresse ou qui a progressé comme il se doit dans le développement de ses compétences.

Ce que l'enseignante attend de vous...

Soyez attentifs à tout ce que vous transmettra l'enseignante : les productions envoyées à la maison, les petits mots, les bulletins scolaires, etc.

N'hésitez pas à communiquer avec elle si vous avez des questions ou des préoccupations.

Vous êtes des partenaires précieux pour la réussite de votre enfant!